

Le 30 novembre 2020

Monsieur Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6



Monsieur le Premier Ministre,

La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) vous soumet respectueusement son Mémoire 2020, ci-joint, afin que vous en preniez connaissance et que vous y donniez suite. Les points qu'il soulève représentent les préoccupations de nos membres de tout le pays. Nos résolutions ont été débattues et acceptées lors de notre congrès virtuel des 17 et 18 octobre 2020.

Depuis 90 ans, notre organisation non partisane presse les gouvernements de continuer à intégrer dans la législation des droits égaux pour les femmes. En exprimant nos préoccupations dans ce mémoire et en engageant un dialogue ouvert avec votre gouvernement, nous pourrions bâtir, ensemble, un Canada solide et prospère.

Cette année, nous sommes très préoccupées des effets de la pandémie de COVID-19 sur les travailleuses. Leur double engagement envers la famille et le travail a amené beaucoup de femmes à quitter le marché du travail, partiellement ou entièrement. Cette inégalité accentue davantage la disparité économique entre les genres. Les femmes qui restent sur le marché du travail s'exposent à de grands risques sanitaires, car elles forment la majorité des intervenants de première ligne dans les établissements de soins de santé et de soins de longue durée. Votre gouvernement a dit être conscient de la situation. Ce n'est que lorsque les dirigeants du gouvernement, du milieu des affaires et de la société civile travailleront ensemble que nous pourrions réellement faire avancer la condition féminine dans notre pays.

Nous demandons respectueusement que les ministres concernés et vous-même preniez connaissance des résolutions ci-jointes et soyez disposés à vous entretenir avec notre délégation au moment qui conviendra selon vos horaires respectifs. Une personne de BPW Canada communiquera avec vous afin de faire un suivi des présentes et de confirmer la date et l'heure préférées pour cet entretien.

Nous avons envoyé ce mémoire aux chefs de l'opposition et aux ministres mentionnés dans nos résolutions afin qu'ils soient informés de notre position sur les sujets abordés.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



Karin Gorgerat, présidente pour 2020-2022, BPW Canada

Ce document a également été envoyé à :

Monsieur Erin O’Toole, chef de l’opposition, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Erin.Otoole@parl.gc.ca

Monsieur Jagmeet Singh, chef du Nouveau Parti démocratique, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Jagmeet.Singh@parl.gc.ca

Monsieur Yves-François Blanchet, chef du Bloc québécois, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Yves-Francois.Blanchet@parl.gc.ca

Madame Annamie Paul, chef du Parti vert. Courriel : annamie.paul@annamiepaul.ca

Madame Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : carolyn.bennett@parl.gc.ca

Madame Mona Fortier, ministre de la Prospérité de la classe moyenne et ministre associée des Finances, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Mona.Fortier@parl.gc.ca

Madame Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Chrystia.Freeland@parl.gc.ca

Madame Patty Hajdu, ministre de la Santé, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Patty.Hajdu@parl.gc.ca

Monsieur Ahmed Hussen, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Ahmed.Hussen@parl.gc.ca

Monsieur David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : David.Lametti@parl.gc.ca

Madame Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Diane.Lebouthillier@parl.gc.ca

Monsieur Lawrence MacAulay, ministre des Anciens combattants et ministre associé de la Défense nationale, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : lawrence.macaulay@parl.gc.ca

Monsieur Marco Mendicino, ministre de l’Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Marco.Mendicino@parl.gc.ca

Monsieur Marc Miller, ministre des Services aux Autochtones, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Marc.Miller@parl.gc.ca

Madame Maryam Monsef, ministre des Femmes et de l’Égalité des genres et du Développement économique rural, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Maryam.Monsef@parl.gc.ca

Madame Carla Qualtrough, ministre de l’Emploi, du Développement de la main-d’œuvre et de l’Inclusion des personnes handicapées, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Carla.Qualtrough@parl.gc.ca

Madame Deb Schulte, ministre des Aînés, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Deb.Schulte@parl.gc.ca

Madame Filomena Tassi, ministre du Travail, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A6. Courriel : Filomena.Tassi@parl.gc.ca

Mémoire présenté

à

**MONSIEUR JUSTIN TRUDEAU,
PREMIER MINISTRE DU CANADA,**

par



**La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et
professionnelles**

The Canadian Federation of Business and Professional Women

**Membre de la Fédération internationale des femmes de carrières
commerciales et professionnelles**

bpwcanada@bpwcanada.com

www.bpwcanada.com

**Notre but : améliorer les conditions économiques, politiques, sociales
et professionnelles des femmes du Canada**

« *Un travail de femmes pour aider les femmes au travail* »

Novembre 2020

Table des matières

Résolutions de la Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles présentées lors de son congrès d'octobre 2020

Introduction	1
Résolution n° 1 : Appel à l'action à l'égard de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées	2
Fondement	2
Références	3
Résolution n° 2 : Mettre fin à la stérilisation forcée des femmes autochtones	4
Fondement	4
Références	5
Résolution n° 3 : Appui à la responsabilité des juges par une formation sur le droit en matière d'agressions sexuelles	6
Fondement	6
Mise à jour	7
Références	7
Résolution n° 4 : Améliorer l'accès à la justice pour les survivantes d'une agression sexuelle	8
Fondement	8
Références	9
Résolution n° 5 : Améliorer l'accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées	10
Fondement	10
Références	11
Résolution n° 6 : Réitérer une résolution adoptée par BPW Canada en 1994 – Subventions de recherche sur les femmes atteintes d'une maladie du cœur	12
Fondement	12
Références	13
Résolution n° 7 : Reconnaître les maladies du cœur chez les femmes	14
Fondement	14
Références	15
Résolution n° 8 : Mettre fin à la violence et au harcèlement à l'égard des femmes en politique	16
Fondement	16
Références	17
Résolution n° 9 : Les femmes en politique	18
Fondement	19
Références	19
Résolution n° 10 : La COVID-19 et la crise des soins de longue durée	20
Fondement	21
Références	21



Introduction

La Fédération canadienne des femmes de carrières professionnelles et commerciales (BPW Canada) revendique l'égalité des femmes et cherche à améliorer leurs conditions économiques, politiques, sociales et professionnelles. Nous faisons « un travail de femmes pour aider les femmes au travail ». Notre effectif se compose de femmes qui occupent des professions et des métiers divers, notamment des entrepreneures. Au sein de son réseau de soutien, BPW Canada développe le leadership et le potentiel professionnel des femmes par le truchement de l'enseignement, de la sensibilisation, de la plaidoirie et du mentorat.

En 1930, BPW Canada fut l'un des membres fondateurs de la Fédération internationale des femmes de carrières commerciales et professionnelles. BPW International jouit du statut consultatif au Conseil économique et social des Nations Unies et est reconnue comme la voix des travailleuses dans plus de 100 pays.

Depuis 90 ans, nous défendons les droits des femmes sur tous les plans et nous jouons un rôle important dans leur avancement au sein d'une société juste et équitable. BPW Canada est signataire des Principes d'autonomisation des femmes (PAF) et s'engage à donner aux femmes les moyens d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Pour en savoir davantage sur nos réalisations, veuillez accéder à notre site Web, à l'adresse www.bpwcanada.com.

Les clubs BPW du Canada offrent actuellement à leurs membres toute une gamme d'opportunités et d'activités visant à perfectionner leur plaidoyer actif et avisé des questions féminines, leurs aptitudes au leadership, l'avancement de leur carrière, leur réseautage de soutien et leur développement personnel.

BPW Canada a tenu un congrès virtuel les 17 et 18 octobre 2020. Nous établissons notre politique lors de nos congrès et de nos assemblées générales annuelles. Les résolutions qu'expose ce document ont été lancées par nos clubs, étudiées et formulées, puis présentées lors du congrès de 2020, où les déléguées en ont discuté et débattu. Une fois acceptées, ces résolutions font partie de la position officielle de BPW Canada. Elles sont incluses aux présentes afin que vous en preniez connaissance.

Les enjeux soulevés par BPW Canada touchent l'ensemble de notre société. Nous attendons avec impatience l'occasion de nous entretenir avec les représentants de notre gouvernement fédéral afin de leur présenter nos résolutions et nos préoccupations de façon plus détaillée.

Karin Gorgerat, présidente pour 2020-2022, BPW Canada : president@bpwcanada.com

Colleen Babiuk-Ilkiw, vice-présidente, Résolutions et statuts pour 2020-2022, BPW Canada : resolutions@bpwcanada.com



Résolution n° 1 : Appel à l'action à l'égard de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada – précisément la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, le ministre des Services aux Autochtones et la ministre des Relations Couronne-Autochtones – d'exécuter les 231 appels à la justice cités dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – précisément la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, le ministre des Services aux Autochtones et la ministre des Relations Couronne-Autochtones – d'adopter les huit mesures énoncées par l'Association des femmes autochtones du Canada afin de démarrer immédiatement un plan d'action.

Fondement

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a permis d'étudier en profondeur les violations et les abus tenaces à l'égard des droits de la personne et des droits des Autochtones qui sous-tendent les taux de violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées ou asexuées (2ELGBTQQIA) qui font partie du peuple autochtone. Au cours de cette enquête, qui s'est déroulée sur près de trois ans, des entrevues ont été réalisées avec 2 380 survivantes de la violence, membres des familles des victimes ou des survivantes et experts.

Des experts et des Gardiens du savoir ont fait référence à des politiques coloniales et patriarcales précises qui ont éloigné les femmes des rôles traditionnels et de la gouvernance qu'elles avaient dans leurs communautés et qui ont diminué leur statut dans la société, les rendant vulnérables à la violence.

De récentes statistiques indiquent que 18 % des femmes autochtones et 25 % des personnes bispirituelles ont été victimes de violence entre mars et mai 2020. La date limite du 3 juin 2020, qui avait été fixée pour délivrer un plan d'action national, est maintenant passée et il est temps que le gouvernement fixe et respecte une nouvelle date afin de s'attaquer immédiatement à cette question cruciale.



Références

COMMISSION D'ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, 3 juin 2019 : <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>

CPAC. Publication du rapport final sur les FFADA et des appels à la justice visant à réparer le « génocide », 4 juin 2019 : <https://www.cpac.ca/fr/dossiers-cpac/regardez-lenquete-sur-les-ffada/>

COMMISSION D'ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES. *Le sommaire du rapport final*, 3 juin 2019 : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Le-sommaire.pdf>

AFAC. *Speaking Notes for Lorraine Whitman, President, Native Women's Association of Canada*, 3 juin 2020 : <https://www.nwac.ca/speaking-notes-for-lorraine-whitman-president-native-womens-association-of-canada/>

AFAC. *NWAC Appalled By Federal Government's National 'lack-of-action Plan' To Address Violence Against Indigenous Women, Girls And Gender-diverse People*, 27 mai 2020 : <https://www.nwac.ca/nwac-appalled-by-federal-governments-national-lack-of-action-plan-to-address-violence-against-indigenous-women-girls-and-gender-diverse-people/>



Résolution n° 2 : Mettre fin à la stérilisation forcée des femmes autochtones

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada – précisément la ministre de la Santé, le ministre des Services aux Autochtones, la ministre des Relations Couronne-Autochtones et la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural – de financer une étude exhaustive visant à déterminer l'ampleur du phénomène de stérilisation forcée des femmes autochtones au Canada;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – précisément la ministre de la Santé, le ministre des Services aux Autochtones, la ministre des Relations Couronne-Autochtones et la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural – de sensibiliser les travailleurs de la santé, les femmes autochtones et le grand public à la stérilisation forcée des femmes autochtones;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – précisément le ministre de la Justice et procureur général du Canada – de promulguer immédiatement une loi abolissant la stérilisation forcée des femmes autochtones et de faire observer cette loi en collaboration avec les ministères de la Santé des provinces et des territoires et les ordres des professions de la santé qui sont réglementées.

Fondement

La stérilisation forcée enfreint la législation canadienne sur les droits de la personne, puisqu'elle refuse aux femmes le droit fondamental d'avoir des enfants. La stérilisation forcée des femmes autochtones est une pratique très répandue à l'échelle du Canada depuis les années 1930. Les fournisseurs de soins de santé, le grand public et les femmes autochtones y sont très peu sensibilisés. En 2017, les docteurs Judith Bartlett et Yvonne Boyer ont publié le rapport *External Review: Tubal Ligation in the Saskatoon Health Region: The Lived Experience of Aboriginal Women*, dans lequel elles soulignent que ce problème subsiste au Canada. Les politiques publiques du Canada n'abordent pas la stérilisation forcée des femmes autochtones, bien que cette pratique soit manifestement illégale en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il n'existe aucune politique nationale de santé pour mettre fin à l'acte odieux qu'est la stérilisation forcée des femmes autochtones, une situation qu'il faut changer pour protéger ces femmes. En décembre 2018, le Comité des Nations Unies contre la torture a officiellement reconnu que stériliser les femmes autochtones contre leur gré est une forme de torture et a demandé au Canada d'agir en conséquence.



Références

BARTLETT, Judith, et Y. Boyer. *External Review: Tubal Ligation in the Saskatoon Health Region: The Lived Experience of Aboriginal Women*, 2017 :

https://www.saskatoonhealthregion.ca/DocumentsInternal/Tubal_Ligation_intheSaskatoonHealthRegion_the_Lived_Experience_of_Aboriginal_Women_BoyerandBartlett_July_22_2017.pdf

NATIONS UNIES, COMITÉ CONTRE LA TORTURE. *Concluding Observations on the Seventh Periodic Report of Canada*, 2018 :

https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CAT/Shared%20Documents/CAN/CAT_C_CAN_CO_7_33163_E.pdf

INTERNATIONAL JUSTICE RESOURCE CENTRE. *Forced Sterilization of Indigenous Women in Canada* : <https://ijrcenter.org/forced-sterilization-of-indigenous-women-in-canada/>

KIRKUP, Kristy. « Indigenous women coerced into sterilizations across Canada », *The Canadian Press*, novembre 2018.

LES FEMMES MICHIF OTIPEMISIWAK – WOMEN OF THE MÉTIS NATION. *Forced Sterilization of Indigenous Women*, Report of the Expert Meeting, 25 mars 2019

BOYER, Yvonne. *Opinion: Ending the Forced Sterilization of Indigenous Women*, Windspeaker, 3 février 2020 : <https://windspeaker.com/news/opinion/opinion-ending-forced-sterilization-indigenous-women>



Résolution n° 3 : Appui à la responsabilité des juges par une formation sur le droit en matière d'agressions sexuelles

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada de déposer de nouveau le contenu de l'ancien projet de loi C-5, la *Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel*;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – précisément le ministre de la Justice et la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural – d'encourager tous les partis à collaborer pour adopter un projet de loi qui reprenne le contenu du projet de loi C-5 et qui en applique notamment les articles 1 et 2 exigeant que les juges suivent une formation continue sur le droit en matière d'agressions sexuelles et le contexte social, l'article 3 exigeant la soumission d'un rapport sur la participation à cette formation et l'article 4 exigeant que les juges motivent les décisions rendues dans les poursuites relatives à une agression sexuelle.

Fondement

Dans des dossiers d'agression sexuelle soumis aux tribunaux depuis 2014, des déclarations enregistrées indiquent que des juges se basent sur des stéréotypes déboulinés. Le paragraphe 15(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) indique que la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et que tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment fondée sur le sexe. L'égalité suppose la promotion d'une société dans laquelle tous sont assurés d'être reconnus par la loi comme des êtres humains méritant le même intérêt, le même respect et la même considération.

L'article 1 du projet de loi C-5 prévoit une modification à l'article 3 de la *Loi sur les juges* (1985) voulant que les candidats en vue d'une nomination à une cour supérieure provinciale acceptent de participer à des séances de formation continue sur le droit en matière d'agressions sexuelles et le contexte social. L'article 2 prévoit une modification à l'article 60 de la *Loi sur les juges* de manière à préciser que le Conseil canadien de la magistrature peut organiser des colloques quant à la formation continue des juges sur le droit en matière d'agressions sexuelles et le contexte social. L'article 4 du projet de loi C-5 permettrait de modifier le *Code criminel* (1985) par adjonction, après l'article 278.97, d'une disposition exigeant que les juges motivent les décisions rendues dans des poursuites relatives à une agression sexuelle.

La formation continue sur l'interprétation et l'application des lois en matière d'agressions sexuelles favorise l'égalité des droits des personnes qui portent plainte pour agression sexuelle, qui sont majoritairement des femmes ou des filles. Une vigilance continue est requise pour éviter tout ajournement et pour veiller à ce qu'on promulgue et applique la législation sur la formation des juges à l'égard de la violence faite aux femmes, pour ceux qui ont le mandat d'appliquer la législation relative à la violence faite aux femmes.



Mise à jour

Nous savons que le gouvernement du Canada a de nouveau déposé le projet de loi C-5, renommé C-3, et que ce dernier a récemment reçu un consentement unanime, et nous en sommes très heureuses. Nous savons également que le Sénat n'avait pas adopté la première version ce projet de loi. C'est pourquoi nous enverrons notre Mémoire et la présente résolution aux sénateurs pour les encourager fortement à donner leur appui à ce projet de loi afin que les victimes d'agression sexuelle fassent davantage confiance au système juridique.

Références

NATIONS UNIES. Département des affaires économiques et sociales, Division de la promotion de la femme, *Manuel de législation sur la violence à l'égard des femmes*, section 3.2.3 : [https://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/handbook/Handbook%20for%20legislation%20on%20VAW%20\(French\).pdf](https://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/handbook/Handbook%20for%20legislation%20on%20VAW%20(French).pdf)

ONU FEMMES. Centre de connaissances virtuel pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, *Formation des juges*, 30 octobre 2010 : <https://www.endvawnow.org/fr/articles/146-training-for-judges.html>

GOVERNEMENT DU CANADA. Projet de loi C-5, *Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel*, 7 février 2020 : <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/charte-charter/c5.html>

MARK S. BONHAM CENTRE FOR SEXUAL DIVERSITY STUDIES. *Brenda Cossman on Harvey Weinstein Verdict* : <http://sds.utoronto.ca/news/brenda-cossman-on-harvey-weinstein-verdict/>

DOOLITTLE, Robyn. « Unfounded: Why Police Dismiss 1 in 5 Sexual Assault Claims as Baseless », *The Globe and Mail*, 3 février 2017.



Résolution n° 4 : Améliorer l'accès à la justice pour les survivantes d'une agression sexuelle

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada – précisément le ministre de la Justice et procureur général du Canada – d'adopter les modifications détaillées dans le rapport du Groupe de travail intergouvernemental du Comité de coordination des hauts fonctionnaires (CCHF), publié en 2018 et intitulé *Signalements, enquêtes et poursuites concernant les agressions sexuelles commises à l'égard des adultes : difficultés et pratiques prometteuses quant à l'amélioration de l'accès à la justice pour les victimes*, notamment les modifications au *Code criminel* (L.R.C. 1985, ch. C-46);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – précisément le ministre de la Justice et procureur général du Canada – d'exiger et de financer une formation annuelle sur les agressions sexuelles et de la dispenser à l'échelle nationale aux professionnels du système de justice pénale, notamment aux policiers, procureurs de la Couronne et fournisseurs de services aux victimes, sans exclure ceux qui servent la population autochtone. Cette formation devra aborder les formes d'oppression contribuant à la violence fondée sur le genre, le rôle dans l'agression sexuelle et la violence conjugale des déséquilibres de pouvoir et des rôles (maintenant désuets) qui sont fondés sur le genre, le rôle des mythes et des stéréotypes discriminatoires dans l'application erronée du droit, la sensibilisation et la compréhension culturelle, la neurobiologie du traumatisme dans le contexte de l'agression sexuelle, les méthodes tenant compte des traumatismes et les méthodes intersectionnelles à utiliser pour approcher les survivantes d'une agression sexuelle et la nature des aides au témoignage admissibles.

Fondement

L'agression sexuelle est un crime genré, la majorité de ses victimes étant des femmes et des filles. Au Canada, 83 % des agressions sexuelles ne sont pas signalées à la police. Moins de la moitié des affaires d'agression sexuelle qui sont entendues en cour se concluent par un verdict de culpabilité. Ce type de violence fondée sur le genre est grandement influencé par le sexisme, le racisme, les préjugés de classe, la discrimination fondée sur la capacité physique, l'homophobie, la transphobie, le colonialisme et d'autres formes d'oppression. Il est exacerbé par les déséquilibres sur le plan du pouvoir social et économique, par les inégalités de genre et par les normes et les rôles de la société qui sont devenus désuets. Des obstacles empêchent les survivantes de signaler leur agression sexuelle, ce qui contribue au faible taux de signalement de ces crimes. Des sondages indiquent que les deux tiers des survivantes d'une agression sexuelle ne font pas confiance au système de justice pénale. Les femmes et les filles qui font face à la discrimination systémique et intersectionnelle se heurtent également à d'autres obstacles qui nuisent à l'accès à la justice. Il existe dans la société canadienne une culture de condamnation et d'humiliation des victimes, ainsi que des stéréotypes et des croyances non fondées entourant le faux signalement de la violence sexuelle. Le Groupe de



travail intergouvernemental du Comité de coordination des hauts fonctionnaires (CCHF) sur l'accès à la justice pour les adultes victimes d'agression sexuelle a fait 17 recommandations visant à améliorer l'accès à la justice. La formation est un facteur important qu'on mentionne à maintes reprises dans le rapport, car elle s'applique non seulement au personnel judiciaire, mais aussi à de nombreux autres professionnels du système de justice pénale, à tous les niveaux de la police, du gouvernement et de la société civile.

Références

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. Division de la recherche et de la statistique, *Précis des faits : agression sexuelle*, Ottawa, 2019 : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-jf/2019/apr01.html>

PROCHUK, Alana. *We Are Here: Women's Experiences of the Barriers to Reporting Sexual Assault*, West Coast LEAF, 2018 : <http://www.westcoastleaf.org/wp-content/uploads/2018/10/West-Coast-Leaf-dismantling-web-final.pdf>

SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES. Groupe de travail du Comité de coordination des hauts fonctionnaires sur l'accès à la justice pour les adultes victimes d'agression sexuelle, *Signalements, enquêtes et poursuites concernant les agressions sexuelles commises à l'égard des adultes : difficultés et pratiques prometteuses quant à l'amélioration de l'accès à la justice pour les victimes*, St. John's (T.-N.-L.), 2018 : <https://scics.ca/fr/product-produit/rapport-du-groupe-de-travail-du-comite-de-coordination-des-hauts-fonctionnaires-sur-lacces-a-la-justice-pour-les-adultes-victimes-dagression-sexuell/>

NATIONS UNIES. Département des affaires économiques et sociales, Division de la promotion de la femme, *Manuel de législation sur la violence à l'égard des femmes*, New York, 2010 : [https://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/handbook/Handbook%20for%20legislation%20on%20VAW%20\(French\).pdf](https://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/handbook/Handbook%20for%20legislation%20on%20VAW%20(French).pdf)

ENQUÊTE NATIONALE. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, Canada, 2019 : <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>

CONDITION FÉMININE CANADA. *Bilan annuel de 2018-2019 : stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*, 2019 : <https://cfc-swc.gc.ca/violence/strategy-strategie/report-rapport2019-fr.html>

EGALE. *National Action Plan for LGBTQI2S Rights in Canada*, 2020 : <https://egale.ca/awareness/nationalactionplan/>



Résolution n° 5 : Améliorer l'accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada – précisément la ministre de la Santé, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, la ministre des Finances, la ministre du Travail, le ministre des Anciens combattants, le ministre des Services aux Autochtones, la ministre des Relations Couronne-Autochtones, la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural, la ministre des Aînés, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, la ministre de la Prospérité de la classe moyenne, la ministre du Revenu national et le Commissaire de l'Agence du revenu du Canada – d'adopter et de mettre en œuvre les 42 recommandations que le Comité consultatif des personnes handicapées a publiées en 2019 dans son rapport *Favoriser l'accès aux mesures fiscales pour les personnes handicapées*.

Fondement

Les handicaps sont plus répandus chez les femmes que chez les hommes. Comparativement aux hommes handicapés, les femmes qui ont un handicap font face à un niveau d'emploi et à un revenu inférieurs et sont plus susceptibles de vivre sous le seuil de la pauvreté. Le gouvernement du Canada a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies et a mis en place une législation nationale, notamment la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, pour protéger et promouvoir les droits des personnes handicapées et pour écarter et prévenir les obstacles à l'égalité.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est une clé importante qui ouvre la porte à de nombreuses autres mesures de soutien permettant d'améliorer la sécurité financière, la santé et les conditions de vie à long terme des femmes handicapées.

Dans son rapport *Éliminer les obstacles : analyse critique du Crédit d'impôt pour personnes handicapées et du Régime enregistré d'épargne-invalidité*, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie recommandait en 2018 que des mesures soient prises en vue d'améliorer l'accès à ces programmes pour les groupes vulnérables, comme les femmes. En 2019, le Comité consultatif des personnes handicapées a fait 42 recommandations pour améliorer l'accès au CIPH et à d'autres programmes et pour écarter tout ce qui y fait obstacle – des recommandations qui pourraient avoir un effet positif sur le revenu des femmes, sur leur aptitude à combler leurs besoins médicaux et sur leurs conditions de vie en général. Il recommandait notamment de simplifier les critères d'admissibilité, d'assurer le traitement équitable des demandes de CIPH, d'améliorer l'accès au Régime enregistré d'épargne-invalidité et à d'autres prestations pour personnes handicapées, de faire connaître le CIPH et de recueillir des données sur son utilisation.



Références

BURLOCK, Amanda. *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe – Les femmes ayant une incapacité*, Statistique Canada, Ottawa, 2017 :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/14695-fra.htm>

BUETTGEN, Alexis, S. Hardie, E. Wicklund, K.M. Jean-François et S. Alimi. *Understanding the Intersectional Forms of Discrimination Impacting Persons with Disabilities*, Canadian Centre on Disability Studies, Programme de partenariats pour le développement social du gouvernement du Canada (composante Personnes handicapées), Ottawa, 2018 :

www.disabilitystudies.ca/assets/ccds-int-dis--151110-final-report-en-full.pdf

COALITION CANADIENNE DES PROCHES AIDANTS (CCPA). *A Canadian Caregiver Strategy*, 2013 : http://www.carerscanada.ca/wp-content/uploads/2015/09/Pan-Canadian-Family-Caregiver-2013_WEB-PAGES-2.pdf

COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE (CCDP). *Les droits des personnes handicapées à l'égalité et à la non-discrimination : suivi de l'application au Canada de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*, 2015 :

<https://www.chrc-ccdp.gc.ca/fra/content/les-droits-des-personnes-handicapees-legalite-et-la-non-discrimination>

COMITÉ CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPÉES (CCPH). *Premier rapport annuel du Comité consultatif des personnes handicapées : favoriser l'accès aux mesures fiscales pour les personnes handicapées*, 2019 :

<https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/corp-info/aboutcra/dac/dac-report-in-brief-fr.pdf>

RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES DU CANADA (RAFHC). *Plus qu'une note de bas de page : rapport de recherche sur les femmes et les filles en situation de handicap au Canada*, 2019. ISBN : 978-0-9937378-0-0 :

https://www.dawncanada.net/media/uploads/news_data/news-278/rapport_de_recherche_plus_qu'une_note_de_bas_de_page.pdf

DUNN, Stephanie et J. Zwicker. *Policy Brief: Why is Uptake of the Disability Tax Credit Low in Canada? Exploring Possible Barriers to Access*, document d'information de la School of Public Policy, vol. 11, n° 2, 2018 : <http://dx.doi.org/10.11575/sppp.v11i0.43187>

MORRIS, Stuart, G. Fawcett, L. Brisebois et J. Hughes. *Rapports sur l'enquête canadienne sur l'incapacité : un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus*, 2017, Statistique Canada, Ottawa, 2018 :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.htm>

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE. *Éliminer les obstacles : analyse critique du Crédit d'impôt pour personnes handicapées et du Régime enregistré d'épargne-invalidité*, 2018 : <https://sencanada.ca/fr/info-page/parl-42-1/soci-eliminer-les-obstacles/>

STATISTIQUE CANADA. *Regards sur la société canadienne : familles monoparentales* :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2015001/article/14202/parent-fra.htm>



Résolution n° 6 : Réitérer une résolution adoptée par BPW Canada en 1994 – Subventions de recherche sur les femmes atteintes d'une maladie du cœur

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) réitère une résolution qu'elle avait adoptée en 1994 quant aux subventions de recherche sur les femmes atteintes d'une maladie du cœur, laquelle pressait le gouvernement fédéral de rendre disponibles des subventions de recherche plus généreuses afin de permettre des études plus exhaustives sur les femmes atteintes d'une maladie du cœur;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – précisément la ministre de la Santé, la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, le ministre des Services aux Autochtones et la ministre des Aînés – de faire respecter les exigences de recherche sur l'identification des genres et des sexes afin qu'un plus grand nombre de résultats de recherche soient disponibles, spécialement en ce qui concerne les femmes atteintes d'une maladie du cœur.

Fondement

Lors de son congrès de 1994, BPW Canada avait adopté une résolution quant aux subventions de recherche sur les femmes atteintes d'une maladie du cœur, dans laquelle elle pressait le gouvernement fédéral de rendre disponibles des subventions de recherche plus généreuses afin de permettre des études plus exhaustives sur les femmes atteintes d'une maladie du cœur.

Dans les 26 années qui ont suivi la demande de BPW Canada d'octroyer des subventions de recherche sur les femmes atteintes d'une maladie du cœur, la majorité des fonds de recherche ont été appliqués à des sujets masculins, et les résultats publiés ne font aucune distinction entre les sexes ou les genres. Le manque de recherches exhaustives axées sur la santé féminine limite l'accès d'une génération à des connaissances et à des programmes qui pourraient avoir un effet positif sur la santé cardiovasculaire des femmes. Ces lacunes ont été documentées dans le *Bulletin du cœur 2018* de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada : « De nos jours, la représentation des femmes dans les travaux de recherche sur les maladies du cœur est insuffisante, tout comme en ce qui a trait aux diagnostics, aux traitements, à la sensibilisation et au soutien qu'elles reçoivent ». Les plus récentes données de Statistique Canada indiquent que plus de 25 000 femmes meurent chaque année d'une maladie du cœur, que les signes précurseurs d'une crise cardiaque sont passés inaperçus chez 78 % des femmes, que les maladies du cœur sont la cause principale de décès prématuré chez les femmes et qu'au Canada, elles emportent une femme toutes les 20 minutes. Ces nombres stupéfiants pourraient être grandement réduits si les femmes recevaient un diagnostic adéquat, ce qui serait possible si davantage de recherche était effectuée dans ce domaine.



Références

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA. *Les incomprises : un système mal équipé pour diagnostiquer, traiter et soutenir la santé cardiaque des femmes*, Bulletin du cœur 2018 de Cœur + AVC, 2018 : https://www.heartandstroke.ca/-/media/pdf-files/canada/2018-heart-month/hs_2018-heart-report_fr.ashx

HUMPHRIES, Karin H. et L. Pilote. « Research in Women's Cardiovascular Health – Progress at Last? », *Journal canadien de cardiologie*, vol. 34, 2018, p. 349-353 : <https://doi.org/10.1016/j.cjca.2017.10.019>



Résolution n° 7 : Reconnaître les maladies du cœur chez les femmes

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada – précisément la ministre de la Santé, la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, le ministre des Services aux Autochtones et la ministre des Aînés – de mettre en œuvre les conclusions des nouvelles recherches, d'utiliser ce qu'on sait déjà des différences entre les crises cardiaques des hommes et des femmes dans les futures campagnes de sensibilisation aux maladies du cœur et de soutenir les organismes qui ont déjà des campagnes en place, comme la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada.

Fondement

Les symptômes des maladies du cœur et des crises cardiaques des femmes sont différents de ceux des hommes. Des statistiques démontrent que le taux de mortalité des femmes atteintes d'une maladie du cœur est plus élevé que celui des hommes. Des fonds plus importants ont été affectés à la recherche sur les maladies du cœur qui touchent les hommes. En raison des questions sanitaires qui sont propres aux femmes, comme la grossesse, la régulation des naissances et la ménopause, celles-ci courent un risque de maladie du cœur plus élevé que les hommes. On a reconnu que certains problèmes de santé, comme le diabète, peuvent faire augmenter les risques d'incidents cardiovasculaires chez les femmes.

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada a publié plusieurs rapports sur les maladies du cœur qui touchent les femmes, notamment *Les incomprises* et *Femmes Cœur atout : guide de gestion et de prévention des maladies du cœur et de l'AVC*. Elle a également lancé plusieurs campagnes efficaces de sensibilisation, la plus récente étant basée sur le mot-clic #TempsDeVoirRouge.

Investir dans les campagnes de sensibilisation, tout en faisant plus de recherches sur les femmes et en publiant leurs conclusions, permettra de surmonter ce manque de connaissances sur tous les plans de nos soins de santé. Ainsi, un plus grand nombre de femmes seront sensibilisées aux symptômes des maladies du cœur, recevront un diagnostic adéquat et seront traitées.



Références

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA. *Les incomprises : un système mal équipé pour diagnostiquer, traiter et soutenir la santé cardiaque des femmes*, Bulletin du cœur 2018 de Cœur + AVC, 2018 : https://www.heartandstroke.ca/-/media/pdf-files/canada/2018-heart-month/hs_2018-heart-report_fr.ashx

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA, 2020.

KANNEL, W.B. et P.W. Wilson. *Risk factors that attenuate the female coronary disease advantage*, 1995 : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/rapport-maladies-coeur-canada-2018.html>

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA. *Femmes Cœur atout : guide de gestion et de prévention des maladies du cœur et des AVC* : <https://www.heartandstroke.ca/-/media/pdf-files/iavc/others/heartsmart-women-fr.ashx>



Résolution n° 8 : Mettre fin à la violence et au harcèlement à l'égard des femmes en politique

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada – précisément le ministre de la Justice et procureur général du Canada, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées et la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural – d'utiliser le rapport de Karen Vecchio (*Élisez-la : feuille de route pour accroître la représentation des femmes sur la scène politique canadienne*, publié en 2019 par le Comité permanent de la condition féminine) et celui de l'Union interparlementaire (*Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements*, publié en 2019) afin de créer des politiques qui assureraient un milieu de travail sûr et tenant compte de la dimension de genre en s'attaquant aux obstacles discriminatoires tels que la race, l'âge, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle et les handicaps;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – précisément le ministre de la Justice et procureur général du Canada, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées et la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural – de recommander aux partis politiques des moyens d'accroître le recrutement de candidates féminines, notamment des femmes de divers milieux qui font peut-être face à des obstacles discriminatoires tels que la race, l'âge, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle et les handicaps;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – précisément le ministre de la Justice et procureur général du Canada et la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées – d'élaborer un système de déclaration annuelle des partis politiques afin de vérifier qu'ils se conforment aux politiques qui auront été créées.

Fondement

Les politiciennes de tous les ordres gouvernementaux sont victimes d'une violence fondée sur le genre qui découle d'un préjudice profondément enraciné et d'une inégalité structurelle. Le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des politiciennes sont très répandus dans le monde. Les femmes qui occupent un poste haut placé sont plus susceptibles d'être les cibles d'incivilités. Le sexisme et la violence fondée sur le genre peuvent exercer une influence négative sur le désir des femmes de se lancer en politique, en plus de miner la dignité et les droits fondamentaux des politiciennes dans un milieu où l'égalité des genres et l'inclusion devraient être présentes. Des travailleuses issues de divers milieux – qu'elles soient racialisées, autochtones, transgenres ou handicapées – peuvent faire face à des obstacles supplémentaires les empêchant de se lancer en politique électorale, ce qui signifie que ces groupes sont exclus



des processus décisionnels. Dans leurs rapports de 2019, M^{me} Vecchio et l'Union interparlementaire fournissent de l'information sur la violence fondée sur le genre dont les politiciennes sont victimes, font des recommandations et proposent des stratégies visant à y mettre fin. Les comités et les groupes de travail du gouvernement du Canada qui traitent de l'égalité des genres et des enjeux féminins devraient recevoir le mandat d'utiliser ces rapports et d'autres documents pertinents afin de réduire la violence fondée sur le genre dont les politiciennes sont victimes.

Références

- CONNOLLY, Amanda. « 'It needs to stop': McKenna slams political vitriol after office defaced with vulgar slur », *Global News*, 2019 : <https://globalnews.ca/news/6077113/catherine-mckenna-spraypaint-slur/>
- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Code canadien du travail*, L.R.C. 1985, ch. L-2, 2019 : <https://laws.justice.gc.ca/fr/lois/L-2/page-53.html>
- GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO. *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, L.R.O. 1990, ch. O.1, 2016 : <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90o01>
- UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP). *Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements*, 2019 : <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/reference/2019-11/lignes-directrices-pour-lelimination-du-sexisme-du-harcèlement-et-de-la-violence-égard-des-femmes-dans-les>
- NANDHEGO, Agripinner, A. Danusa, A. Al-Rasheed, B. Abdel Hay, B. Abellan, F. Mena et coll. I know Politics International Knowledge Network of Women in Politics, *Summary of the e-Discussion on Violence Against Women in Politics*, 2019 : <https://www.iknowpolitics.org/en/learn/knowledge-resources/discussion-summaries/summary-e-discussion-violence-against-women-politic-0>
- RHEAULT, Ludovic, E. Rayment et A. Musulan. « Politicians in the line of fire: Incivility and the treatment of women on social media ». *Research and Politics*, janvier-mars 2019, p. 1-7 : <https://doi.org/10.1177/2053168018816228>
- ONU FEMMES. *Violence Against Women in Politics*, rapport et recommandations publiés à l'issue de la réunion d'un groupe d'experts tenue à New York (N.Y.) les 8 et 9 mars 2018 : <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Women/ViolenceAgainstWomeninPoliticsReport.pdf>
- VECCHIO, Karen. *Élisez-la : feuille de route pour accroître la représentation des femmes sur la scène politique canadienne*, rapport du Comité permanent de la condition féminine, 2019 : <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/FEWO/rapport-14>



Résolution n° 9 : Les femmes en politique

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) exprime sa reconnaissance au gouvernement du Canada pour avoir mis sur pied un comité non partisan afin d'étudier les obstacles à l'entrée des femmes en politique, que BPW Canada avait énoncés dans sa quatrième résolution de 2017, « Accroître la participation des femmes à la politique », qui pressait le gouvernement du Canada – précisément la ministre de la Condition féminine (maintenant la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural) et la ministre des Institutions démocratiques (maintenant le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada) – d'examiner, par l'intermédiaire d'un comité d'experts non partisan, le processus que les partis politiques utilisent pour encourager les femmes à devenir candidates à l'investiture, puis de recommander aux partis politiques des moyens d'améliorer leur recrutement de candidates;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada réitère sa deuxième résolution de 2011, « Participation égale des femmes en politique », qui pressait le gouvernement du Canada de promulguer une loi obligeant les partis politiques à s'assurer que les femmes représentent au moins 50 % de leur liste de candidats et qu'elles occupent au moins 40 % des postes susceptibles d'attirer les suffrages;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada de composer un comité non partisan de politiciens et politiciennes de haut niveau et issus de tous les partis afin de prendre connaissance du rapport de Karen Vecchio, publié en 2019 par le Comité permanent de la condition féminine et intitulé *Élisez-la : feuille de route pour accroître la représentation des femmes sur la scène politique canadienne*;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada de donner au Comité permanent de la condition féminine (un comité non partisan) le mandat d'élaborer un plan stratégique qui applique les recommandations et les observations énoncées dans le rapport de M^{me} Vecchio, précisément celles qui visent à :

- élaborer une campagne de sensibilisation publique par laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ajouteront à leurs programmes d'enseignement les questions traitant des stéréotypes sexistes et de l'engagement des femmes en politique; et
- encourager tous les ordres de gouvernement du Canada à rendre leur assemblée législative plus diversifiée sur le plan des genres et à financer des campagnes de sensibilisation et des programmes de formation sur le sexisme et le harcèlement dont les politiciennes sont victimes dans les médias traditionnels et sociaux afin de favoriser une plus grande représentation des femmes à l'assemblée législative canadienne;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada d'actualiser ce plan stratégique chaque année, de le mettre à la disposition du public et de faire état des éléments du plan qu'il aura réalisés.



Fondement

Les femmes représentent 50 % de la population canadienne. Elles ont des opinions, des visions, des préférences politiques et des priorités différentes de celles des hommes. En 2019, le Canada a élu 98 députés féminines (un fait historique), mais celles-ci représentent seulement 29 % des sièges élus. La sous-représentation des femmes donne lieu à des décisions et à des politiques qui ne représentent pas les opinions et les visions de tous les groupes de la société. Plus de femmes doivent être élues pour assurer l'égalité de la politique et des politiques. La mise en œuvre des recommandations du rapport de M^{me} Vecchio (2019) et l'attention portée à ses observations contribueront à augmenter le nombre de politiciennes au Canada et à leur faire vivre une meilleure expérience.

Le rapport de M^{me} Vecchio (2019) présente sept facteurs qui font obstacle à une plus grande représentation des femmes au gouvernement : les stéréotypes et la discrimination sexistes, le manque de confiance des femmes dans leurs aptitudes, les efforts insuffisants des partis politiques pour recruter des candidates, le manque de soutien financier pour les campagnes, le manque de lieux de travail adaptés aux besoins des familles ou sensibles à la spécificité des sexes, la violence et le harcèlement fondés sur le sexe et les préjugés sexistes dans les médias. Le Comité permanent de la condition féminine a indiqué que la mise en œuvre de ses 14 recommandations se traduirait par une représentation et un maintien en poste accrus des politiciennes. En formant un comité non partisan ayant pour mandat d'étudier et de mettre en œuvre les recommandations formulées dans ce rapport, le gouvernement pourrait prendre des mesures qui permettraient non seulement d'accroître la représentation des femmes, mais aussi de retenir celles qui occupent déjà ces postes importants.

Références

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Députés actuels*, 2019 :

<https://www.noscommunes.ca/Members/fr/recherche?view=list>

THOMAS, Melanee et M.A. Bodet. « Sacrificial lambs, women candidates, and district competitiveness in Canada », *Electoral Studies*, vol. 32, n° 1, 2013, p. 153-166 :

<https://doi.org/10.1016/j.electstud.2012.12.001>

VECCHIO, Karen. *Élisez-la : feuille de route pour accroître la représentation des femmes sur la scène politique canadienne*, rapport du Comité permanent de la condition féminine, 2019 :

<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/FEWO/rapport-14>



Résolution n° 10 : La COVID-19 et la crise des soins de longue durée

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada – précisément la ministre de la Santé, la ministre des Finances, la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, la ministre de la Prospérité de la classe moyenne, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté et la ministre des Aînés – de prendre des mesures immédiates pour financer la réforme et la restructuration de la main-d'œuvre du secteur des soins de longue durée, que le Groupe de travail de la Société royale du Canada sur les soins de longue durée recommande dans son rapport intitulé *Rétablir la confiance : la COVID-19 et l'avenir des soins de longue durée – Une note de breffage sur le groupe de travail sur les soins de longue durée*, étant donné le risque supplémentaire que cette population court lors d'une épidémie;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – précisément la ministre de la Santé, la ministre des Finances, la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, la ministre de la Prospérité de la classe moyenne, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté et la ministre des Aînés – d'adopter des normes nationales quant à l'effectif des établissements de soins de longue durée et de rattacher les fonds versés par le gouvernement fédéral au respect de ces normes;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – précisément la ministre de la Santé, la ministre des Finances, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées et la ministre des Aînés – d'établir et de mettre en œuvre des normes relatives à la formation et aux ressources nécessaires pour lutter contre les maladies infectieuses et aux protocoles de renforcement de l'effectif et de limitation des visites lorsqu'une épidémie touche un établissement de soins de longue durée;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – précisément la ministre de la Santé et la ministre des Aînés – de prendre des mesures immédiates pour former un partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de mettre en œuvre et de surveiller les normes dans les soins de longue durée;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – précisément la ministre de la Santé et la ministre des Aînés – d'établir un lien entre le plan national de normalisation de l'effectif des établissements de soins de longue durée et la *Loi relative à une stratégie nationale sur la maladie d'Alzheimer et d'autres démences* (L.C. 2017, ch. 19), sanctionnée le 22 juin 2017.



Fondement

Au Canada, 81 % des décès causés par la COVID-19 surviennent dans des établissements de soins de longue durée; ce pourcentage est plus élevé ici que dans des pays comparables. Les deux tiers des personnes qui résident dans ces établissements sont des femmes. Pendant la pandémie de COVID-19, les soins de longue durée ont exposé des lacunes généralisées. De plus, il n'existe ni normes ni règlements régissant ces soins au pays, et ils ne sont pas protégés par la *Loi canadienne sur la santé*. La dotation en personnel et les compétences de la main-d'œuvre ne répondent pas aux complexes besoins sociaux et médicaux des résidents, en particulier lorsqu'on considère la hausse du nombre de résidents atteints de démence (c.-à-d. les deux tiers d'entre eux). Le gouvernement fédéral s'est engagé à adopter la *Loi relative à une stratégie nationale sur la maladie d'Alzheimer et d'autres démences* (L.C. 2017, ch. 19), sanctionnée le 22 juin 2017. Dans les établissements de soins de longue durée, plus de 90 % des soins sont prodigués par des travailleurs non réglementés, dont 90 % sont des femmes et des immigrants ayant un accès restreint et disparate à la formation, à l'éducation permanente et à la spécialisation. Aucune norme ne régit la rémunération, notamment les avantages sociaux, du personnel non réglementé. La Société royale du Canada a créé un groupe de travail qui a produit le rapport *Rétablir la confiance : la COVID-19 et l'avenir des soins de longue durée*, qui fait état de lacunes importantes dans les établissements de soins de longue durée, où nos citoyens les plus vulnérables ont été exposés à des risques. Comme les professionnels de la santé l'avaient prédit, une deuxième vague de COVID-19 nous frappe et continue d'affecter nos citoyens les plus vulnérables, encore une fois à risque.

Références

BOWDEN, Olivia. « More Canadian women have COVID-19 and are dying as a result. Here's some possible reasons why », *Global News*, mai 2020 :

<https://globalnews.ca/news/6920505/more-women-have-coronavirus/>

CHAMBERLAIN, Stephanie A., M. Hoben, J.E. Squires, G.G. Cummings, P. Norton, C.A. Estabrooks. « Who Is (Still) Looking After Mom and Dad? Few Improvements in Care Aides' Quality-of-Work Life », *Canadian Journal on Aging/La revue canadienne du vieillissement*, vol. 38, n° 1, 2019, p. 35-50 : [doi:10.1017/S0714980818000338](https://doi.org/10.1017/S0714980818000338)

ESTABROOKS, Carole A., J.E. Squires, H.L. Carleton, G.G. Cummings, P.G. Norton. « Who is Looking After Mom and Dad? Unregulated Workers in Canadian Long-Term Care Homes », *Canadian Journal on Aging/La revue canadienne du vieillissement*, vol. 34, n° 1, 2015, p. 47-59 : [doi:10.1017/S0714980814000506](https://doi.org/10.1017/S0714980814000506)

GRUPE DE TRAVAIL DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA SUR LES SOINS DE LONGUE DURÉE. *Rétablir la confiance : la COVID-19 et l'avenir des soins de longue durée – Une note de breffage sur le groupe de travail sur les soins de longue durée*, juin 2020 : https://rsc-src.ca/fr/rétablir_la_confiance_la_covid-19_et_l_avenir_des_soins_de_longue_durée